



# PATRIMOINE ET CITOYENNETÉ L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE À L'ISLE-D'ABEAU

*Journées Européennes du Patrimoine 2016*



## ÉDITO

La 33<sup>e</sup> édition des Journées Européennes du Patrimoine, du 17 et 18 septembre 2016, est placée sous le thème « Patrimoine et citoyenneté ».

À cette occasion, il est important pour chacun de s'approprier les lieux, les symboles emblématiques de la citoyenneté.

Le patrimoine où s'exerce quotidiennement la citoyenneté témoigne des idées qui ont fait notre Histoire. Il symbolise aussi les valeurs que nous partageons comme citoyen, quelles que soient nos origines.

La visite des expositions, la participation aux animations organisées par la mairie de L'Isle-d'Abeau, en partenariat avec l'association La Compagnie Saint-Germain, mettent en lumière ce qu'est la citoyenneté.

Bien entendu, la mairie de L'Isle-d'Abeau ouvre ses portes pour illustrer ces deux notions « Patrimoine et citoyenneté ».

Ce troisième petit livret vous permettra de découvrir ou de redécouvrir les différents événements de notre histoire lilloise et aujourd'hui des conditions de réalisation de l'école de la République, l'actuelle mairie.

Alors, « au patrimoine... citoyen » !

Bonne lecture !

Alain JURADO  
Maire

Nadia CASAGRANDE  
Adjointe à la culture  
et au patrimoine

### Remerciements

Les élus remercient chaleureusement la Compagnie Saint-Germain, Jacqueline Volpi, Laurent Storm, Laure Gonthier ainsi que le Millénium - service culture pour leur collaboration active à l'élaboration de ce livret.



La Révolution de 1789 a désigné comme citoyen tout homme sans hiérarchisation dans la société. Le premier article de la Déclaration des droits de l'homme a formulé ce principe ainsi : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Depuis, l'histoire et ses régimes politiques ont donné à la citoyenneté des contours différents. Mais la mairie, centre modeste de la vie civique s'est adjoint l'école, où commence l'éducation des citoyens de demain.



*Devise républicaine, fronton de la mairie-école de L'Isle-d'Abeau. La mairie-école, bâtiment emblématique de la III<sup>e</sup> République, appelée « maison commune » devient le centre de la vie civique. Car c'est à la mairie et à l'école que se fait l'éducation des citoyens.*

**C'est la loi Guizot de 1833, qui la première, impose à « toute commune d'entretenir au moins une école primaire élémentaire ».**

Il faut alors fournir à l'instituteur un local « convenablement disposé », tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir ses élèves.

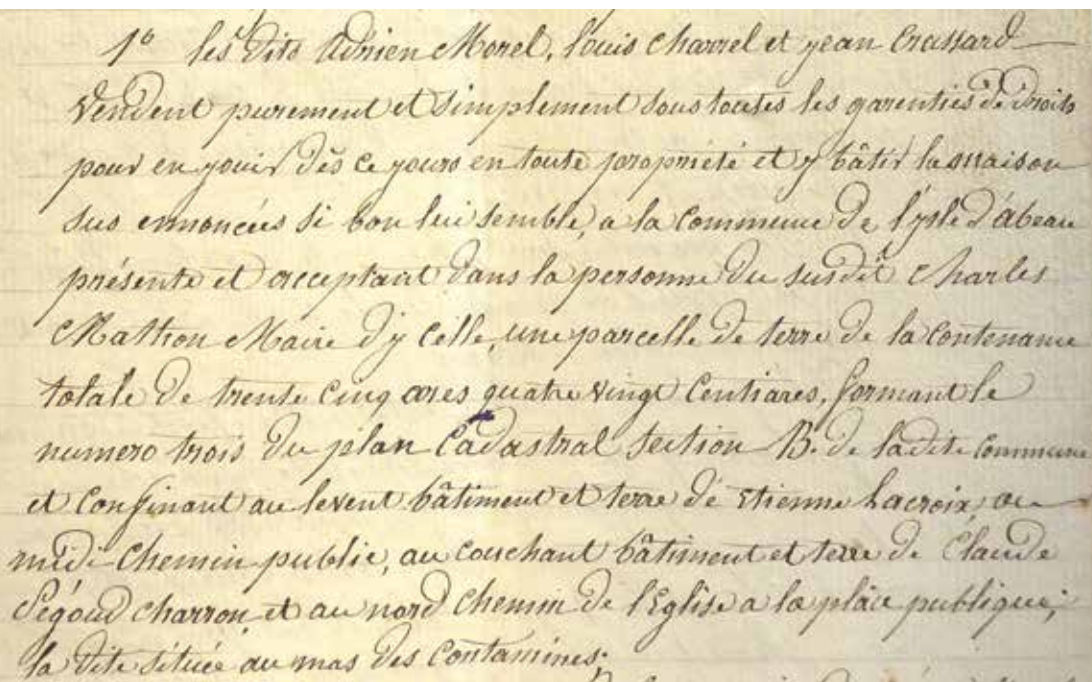
**Comment s'accommode-t-on de cette loi à L'Isle-d'Abeau ?**

Entre 1833 et 1864, nous ne savons pas vraiment où se fait l'école. Sans doute chez un particulier qui loue une pièce de son habitation. Selon certains, probablement quartier du Cotter pour l'école des filles. Les écrits de l'abbé Anselme (1), curé au village, exposent la présence d'un instituteur et d'une institutrice sur la commune, sans que l'on sache vraiment s'ils relèvent d'un ordre religieux ou s'ils sont laïques. Tous deux sont rétribués par la commune et par les parents qui payent alors une redevance pour scolariser leur enfant.

Il semble que les débuts de l'école à L'Isle-d'Abeau n'aient pas suivi le cours d'un fleuve tranquille. Le curé Anselme raconte quelques épisodes chaotiques de cette lente mise en place : « On avait eu pendant 2 ans un sieur Guillaud, célibataire, ivrogne et peu moral, qui ne faisait presque jamais sa classe à l'heure et dormait presque tout le temps au milieu de ses élèves. Le nouvel instituteur, monsieur Massit, mit bien vite l'école sur un meilleur pied et contenta ses élèves et les chefs de famille. Mais au bout d'un an et demi, il se maria » avec une « grande campagnarde rougeaude » de mauvaise vie qui lui ternit son image. « Il fut donc chassé et remplacé par un bon instituteur nommé monsieur Durand, honnête père de famille et bon chrétien [...]. Dès lors, l'école des garçons changea complètement de face par la discipline, les progrès et l'assiduité des élèves. »

Cette réussite, ainsi que la progression constante du nombre d'habitants encourageront les autorités locales à décider de la construction d'une maison d'école « avec mairie ». En février 1862, on discute du choix d'implantation de la bâtisse.

« Cette entreprise ne s'exécuta qu'au milieu d'une suite de querelles et de divisions, explique encore le curé Anselme [...]. Les plus sages et les plus clairvoyants voulaient les écoles près de l'église à Bellevue ou aux Contamines. Un très grand nombre tenaient pour la place de Cotter, sous prétexte d'embellissement, un tiers parti, par accommodement, ne voulait ni sur la place ni trop loin [...]. » En réalité, les contraintes sont nombreuses. On veille à la santé physique et morale des enfants, mais également à la bourse de la commune qui est bien maigre : la place publique est jugée trop bruyante et donc « immorale », il faut s'écarter de sa vue et de son bruit (on éloigne notamment l'école des lieux de boisson), la proximité de l'église, bien située n'est pas le plus central pour le déplacement à pied de certains enfants, et serait coûteuse pour le transport des matériaux et pour le creusement d'un puits sur ce mamelon...



1<sup>o</sup> Les Dits Julien Morel, Louis Charrel et Jean Cressard  
Vendent purement et simplement sous toutes les garanties de Droits  
pour en jouir Dès ce jour en toute propriété et y bâtir la maison  
sus énonciés si bon lui semble, a la Commune de Sylle d'Abreu  
présente et acceptant dans la personne du susdit Charles  
Mathon & Maie D'y celle, une parcelle de terre de la contenance  
totale de trente cinq ares quatrevingt Centiares, formant le  
numero trois du plan cadastral section B. de ladite Commune  
et confinant au levant bâtiment et terre de Étienne Lacroix, au  
midi Chemin public, au couchant bâtiment et terre de Claude  
Pégoud charron et au nord Chemin de l'église a la place publique,  
ladite située au mas des Contamines.

Extrait de la convention de vente du terrain pour la mairie-école, signée le 2 novembre 1865.

Le terrain choisi se situe sur « le numéro 3 de la section B de la section cadastrale », « confinant au levant bâtiment et terre de Étienne Lacroix, au midi chemin public, au couchant bâtiment et terre de Claude Pégoud, charron, et au nord chemin de l'église à la place publique, ladite située au mas des Contamines. »



Page de garde du cahier des charges - archives municipales

On choisit finalement la terre de la veuve Morel qui se trouve « entre le domicile du sieur Pégoud, alors charron (2) au village et la grange d'Étienne Lacroix. Les vendeurs sont Adrien Morel, Louis Charrel et Jean Crassard. Sa superficie est de 35 ares et 80 centiares (soit 3 580 m<sup>2</sup>). Le coût global du projet sera financé à hauteur de 19 000 francs par un emprunt au Crédit foncier et par le produit des locations des terrains communaux pour 2 882 francs.

**Le décret est signé le 9 août 1864 au Palais de Saint-Cloud par Napoléon, empereur des Français, pour une surface (apparemment réduite) de 27 ares 50 (2 750 m<sup>2</sup>).**

Le cahier des charges dressé le 12 juillet 1864 est ambitieux et montre une réelle volonté de mettre les moyens dans une construction qui devra subir les aléas du temps : « **Les entrées seront en pierres de Trept, il ne sera employé pour les autres ouvertures et les moellons que la meilleure pierre prise aux carrières de la commune.**

**La chaux sera la meilleure de Saint-Alban, Bourgoin et Jallieu et le sable le plus pur du pays ou celui de rivière. »**

Les gros murs et le toit, les deux salles d'école avec les pièces de logement au-dessus devaient être livrées complètement achevées dix mois après l'adjudication...

L'histoire montre que, soit par la faute de l'architecte encore peu habitué à ce type de construction, soit du fait des entrepreneurs, ces travaux ont pris du retard pour cause de malfaçons et de modifications en cours d'exécution.

**Le bâtiment répond aux exigences de l'école de la IIIe République, avec la mairie au centre, en légère avancée de façade surmontée de la devise républicaine. L'école de garçons à gauche et celle des filles à droite sont situées en-dessous du logement de l'instituteur et l'institutrice. Sur le devant, la cour de récréation est close par un mur de pierres.**



*La mairie-école de L'Isle-d'Abeau, carte postale du début du siècle dernier.*

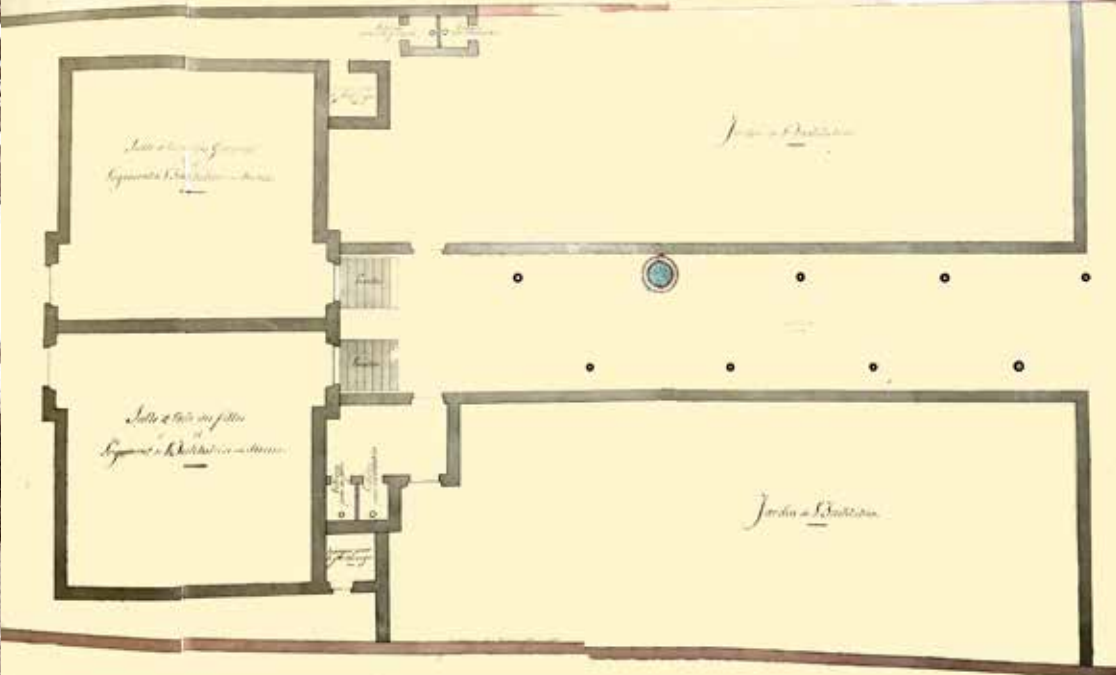
En 1865, malgré les difficultés rencontrées, les Lilots admirent enfin leur nouvelle maison, l'esprit tour à tour porté à l'enthousiasme, la fierté et au doute quant à l'utilité d'une telle bâtisse qui encore une fois après la construction de l'église met à mal les finances locales. On n'a jamais tant fait pour le bien du citoyen !

Regardons-la de plus près... avec ses lignes parfaites, l'édifice est imposant ! Symétrie, régularité des baies, sobriété du décor et graphisme classique des inscriptions sur la façade...

Dépouillée d'ornements, la bâtisse illustre cette autorité qu'elle est censée incarner. Pourtant, le curé Anselme reste sur sa faim : *« Cet édifice terminé présenta certaines apparences de grandeur dans l'ensemble et parut d'une commodité assez douteuse pour les entrées, les vestibules et les escaliers, sans compter d'autres moindres détails... »*

La guerre de 1870 passée, le pays se resserre sur les exigences de défense nationale. Le besoin d'une population instruite au service de la République va grandissant. Les lois Jules Ferry intervenues en 1881 et 1882 imposent successivement la gratuité de l'école primaire, l'obligation scolaire pour les enfants de 6 à 13 ans, ainsi que la laïcisation des programmes et des locaux. « L'éducation, c'est la famille qui la donne, l'instruction, c'est l'État qui la doit », proclame Victor Hugo.





Chanson d'automne  
Victor Hugo (1802 -1885)

Les hirondelles sont parties.  
Le brin d'herbe a froid sur les toits ;  
Il pleut sous les touffes d'orties.  
Bon bûcheron, coupe du bois.

Les hirondelles sont parties.  
L'air est dur, le logis est bon.  
Il pleut sur les touffes d'ortie.  
Bon charbonnier, fais du charbon.

Les hirondelles sont parties.  
L'été fuit à pas inégaux ;  
Il pleut sur les touffes d'orties.  
Bon fagotier, fais des fagots.

*Pendant longtemps, filles et garçons ont été séparés, y compris lorsqu'ils jouaient en cour de récréation. À L'Isle-d'Abeau, la cour des garçons se situait devant le bâtiment, celle des filles, à l'arrière.*

*L'école et ses jardins. Plan des travaux de 1885 - Archives municipales.*

À L'Isle-d'Abeau, ces nouvelles directives conduisent à des travaux de remise en état de l'école qui souffle déjà ses 20 bougies. On élève des murs de clôture autour des jardins des instituteurs et l'on fait creuser un puits, recouvert de dalles en pierres de taille du pays. À cette époque, l'école accueille environ 140 élèves, filles et garçons à parts égales.

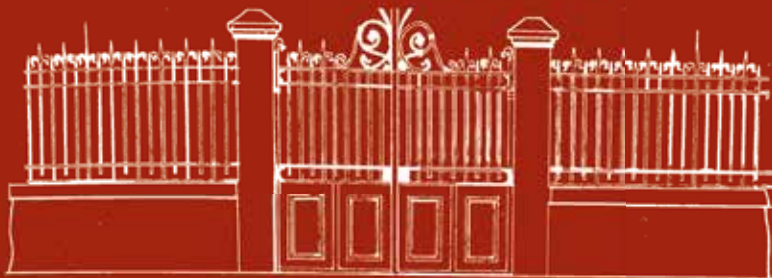
Outil pédagogique, **la poésie met en scène des figures familières**. Elle inculque certaines valeurs comme le travail, la sagesse ou la clairvoyance qui rejoignent les exigences de politesse et d'hygiène. L'écolier doit montrer ses mains et ses oreilles avant d'entrer en classe, car comme l'expliquait Marcel Pagnol, « les microbes étaient tout neufs puisque le grand Pasteur venait à peine de les inventer » (3). On place les enfants à l'écart des excès : « le citoyen est une personne mesurée et modérée »(4).

Plus que jamais alors, **les instituteurs apparaissent comme les serviteurs de l'État** dans cette tâche. Pour cela, le maître ne fait qu'un avec le lieu qu'il dirige. **Il travaille, il dort, il mange à l'école, il y cultive son jardin... et lorsqu'il passe le seuil de la mairie, il en devient le secrétaire.** Son omnipotence sur le lieu conduira Charles Péguy à le nommer « Le hussard noir de la République ». Pour quel rôle affirmé ? Celui de « faire disparaître la dernière, la plus redoutable des inégalités qui vient de la naissance, l'inégalité d'éducation », explique Jules Ferry.

En 1911, le ministre de l'Instruction publique accepte la création d'une classe enfantine annexée à l'école des filles. « Plus que jamais, plus qu'il y a trente ans même, notre pays sent qu'il est à la veille de grandes choses », explique Ferdinand Buisson cette même année dans son Dictionnaire de pédagogie. Ainsi, l'école reste la préoccupation centrale des autorités locales. Le 27 juillet 1914, seulement quelques jours avant déclaration de guerre, l'agent voyer (5) Durand adresse encore à la mairie de L'Isle-d'Abeau une évaluation de nouveaux travaux pour un montant de 9 600 francs...

Pourtant, le premier août 1914, à 4 heures de l'après-midi, le tocsin de l'église retentit. Au pied de la mairie, le nez sur le panneau d'affichage public, on est consterné d'apprendre la mobilisation générale. Les hommes âgés de 20 à 48 ans quittent L'Isle-d'Abeau, laissant aux femmes, enfants et vieillards le lourd fardeau de terminer les moissons.

## *Grille et portail de la cour*



*La cour de l'école est fermée par une grille.*

*Dessin additif aux plans lors des travaux de 1914.*

*Archives municipales*

En ce début de XXe siècle, malgré une scolarité plus régulière, les habitants de L'Isle-d'Abeau comme les citoyens de petites communes rurales ont une notion très approximative de leur pays. Quelques noms appris sur une carte de géographie restent des lieux étrangers où la langue, les us et coutumes sont très différents des leurs. **Ce que les Lilots connaissent, c'est leur « pays », leur terroir, allant du marché de Bourgoin où ils écoulent leur production, à La Verpillière, chef-lieu de canton où ils se rendent pour les besoins du certificat d'études et du conseil de révision.** Les Lilots mobilisés ne savent rien du lieu qui les attend.





*Photographiés ici en 1908 dans la cour de l'école, les plus âgés de ces garçons seront happés par la guerre. 16 noms seront gravés sur le monument aux morts en 1923, alors que le village compte à peine 700 habitants.*

*Le monument aux morts voulu et financé par les Lilots eux-mêmes avec l'aide des autorités locales est édifié en l'honneur de ceux qui sont « morts pour la France » en remplissant leur devoir de citoyens.*

Ainsi, au fil des décennies et des générations, les jeunes Lilots franchiront la grille qui s'ouvre sur la mairie-école dans le respect de ce qu'elle incarne. Entre 1959 et 1971, à l'heure où le maire s'appelait Robert Blanc-Marrel, un grand homme dit-on ici, les enfants couraient vers lui pour lui serrer la main.

À partir des années 1980, la Ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau redéfinit les besoins en matière d'équipements scolaires. En cette période de grands chamboulements pour les Lilots, la responsabilité de l'aménageur reste entière afin que l'école moderne conserve ses exigences premières de proximité et de centralité au cœur même des nouveaux quartiers.



Ainsi, on multiplie les petites structures tout en conservant le sens de la devise : Liberté (cour de récréation, salle de motricité...), Égalité (filles/garçons, valides/handicapés, pauvres/riches...), Fraternité (entraide, coopération, vie collective...).

|   |   |
|---|---|
| Le Groupe Scolaire 11 (G.S. 11) inauguré en 1984 est la première école à faire sortir les quatre classes du bâtiment historique de l'école. |   |
| G.S. 14 « Les Chardonnerets » et le Collège François Truffaut en 1985.  | G.S. 17 « Les Fauvettes », en 1991.                               |
| G.S. 15 « Les Trois vallons » en 1986   | G.S. 19 « Louis Pergaud » et le Collège Robert Doisneau, en 1993. |
| G.S. 16 « Les Coteaux de Chasse », en 1987.   | G.S. 20 « Le Petit Prince » en 1998.                              |
| Lycée Philibert Delorme en 1988.  | Collège de Champoulant en 2012.                                   |

*La création de la Ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau de 1 290 à 12 034 entre 1982 et 1999 va dessiner de nouveaux contours de l'espace éducatif poussant la commune à se doter d'un incomparable patrimoine dans le domaine de l'enseignement.*

Attachée à son patrimoine, la municipalité de L'Isle-d'Abeau n'a pas abandonné le lieu historique de l'école-mairie pour les besoins modernes. En 1997, lorsqu'elle doit agrandir la mairie, elle se maintient sur cette parcelle du cadastre sur laquelle elle s'était ancrée 120 ans auparavant.

En ce début de XXI<sup>e</sup> siècle, les valeurs liées à la citoyenneté ne se sont pas éteintes, au contraire. La conscience de chacun est passée du terroir aux contours incertains de nos prédécesseurs à une vision claire de notre planète. Les nouvelles technologies nous y invitent. Elles portent à nos yeux une réalité qui nous mène vers une citoyenneté plus consciente et plus assumée ; celle qui nous enjoint aux comportements responsables, ainsi qu'à une éducation au jugement et au sens des responsabilités individuelles et collectives. La Marseillaise, habilement rappelée par Yannick Noah chantant « Aux arbres citoyens » (6) est l'illustration même de ce changement de perspectives. **C'est dans ce contexte que sont créés les Comités d'Expression et de Participation Locale (C.E.P.L.)** par la municipalité en place, pourtant non obligatoires dans une commune comme L'Isle-d'Abeau.



C'est aussi dans cette démarche que la municipalité a voulu la création du **Conseil Municipal Enfance Jeunesse (C.M.E.J.)** afin de permettre aux plus jeunes de s'initier le plus tôt possible à leur vie citoyenne.

Les conseillers du C.M.E.J. se réunissent trois fois par an en séance plénière. Le reste du temps, ils se retrouvent, tous les 15 jours en commissions de travail et participent aux manifestations et commémorations.

*Lors des commémorations du 11 novembre, le C.M.E.J. fait l'appel des « Morts pour la France »*

Aujourd'hui plus que jamais, l'éducation permet les acquisitions morales, intellectuelles, culturelles indispensables pour prendre part à la société. Une nécessité dans une ville multiculturelle de plus de 15 000 habitants, héritière de la Ville Nouvelle qui en son temps déjà affichait comme objectif « l'épanouissement de l'homme » (7).



## NOTES

- (1) *Évocation de la construction de la maison d'école et mairie (tiré des chroniques rédigées par le abbé Anselme, curé à L'Isle-d'Abeau). Source : Jacqueline Volpi.*
- (2) *Le charron est un spécialiste du bois et du métal qui fabrique notamment les roues des véhicules tractés par les chevaux.*
- (3) *Lorsqu'il évoque son enfance dans les premières années 1900 dans La Gloire de mon Père (1956).*
- (4) *Yves Deloye, École et citoyenneté, l'individualisme républicain de Jules Ferry à Vichy : controverses, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 1994.*
- (5) *L'agent voyer était le responsable de la construction et de l'entretien des chemins reliant les villages.*
- (6) *Chanson écrite par Cyril Tarquiny, composée par Christophe Battaglia et interprétée par Yannick Noah, 2007.*
- (7) *40 ans de fabrique urbaine, la Ville Nouvelle de L'Isle-d'Abeau, EPANI, 2011.*

Le système d'enseignement français est fondé sur cinq grands principes : la liberté de l'enseignement, la gratuité, la neutralité, la laïcité et l'obligation scolaire. Ces principes sont inspirés de la Révolution de 1789, de lois votées entre 1881 et 1889 ainsi que de la Constitution du 4 octobre 1958 qui stipule : « l'organisation de l'enseignement public obligatoire gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ».

C'est parce que l'école est au cœur de l'apprentissage de la citoyenneté que les élus de L'Isle-d'Abbeu ont voulu aborder le sujet de l'installation de la mairie-école à l'occasion des journées européennes consacrées à ce thème.

Ces quelques pages vous permettront de découvrir l'histoire de cette bâtisse emblématique de la III<sup>e</sup> République abritant désormais les services de l'Hôtel de Ville.



Livret édité à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2016.  
[www.mairie-ida.fr](http://www.mairie-ida.fr)

**id'a**  
L'ISLE D'ABEAU

Directeur de publication : Alain Jurado  
Adjoint à la communication : Pascal Grzywacz  
Adjointe à la culture et au patrimoine : Nadia Casagrande  
Chef du service culture : Laure Gonthier  
Rédaction, conception graphique et mise en page :  
Franceline Bürgel, écrivain public ([www.burgel.com](http://www.burgel.com))  
Crédit photo : Franceline Bürgel, fond mairie, Jacqueline Volpi  
Impression : Fouquet-Simonet, Bourgoin-Jallieu  
Tirage à 5 000 exemplaires - dépôt légal : à parution